



Urgent svp aidez moi attouchement sexuelle

Par MOUSS47

Bonjour,

Voilà mon histoire : il y a trois jours, ma petite nièce de 7 ans pleurait beaucoup. Nous n'avons pas compris ce qu'elle avait. Nous l'avons amenée aux urgences et là, le docteur nous dit que la petite saignait de son sexe. J'étais très choqué sachant avant qu'elle ne pleure, elle revenait de chez sa grand mère. La petite a parlé au docteur et lui a dit que c'était sa grand-mère qui avait fait ça. Je l'ai même filmée et elle m'a tout raconté. La petite était très choquée, le docteur a dit de porter plainte pour attouchement sexuel. Moi, je voudrais qu'elle soit punie pour ce qu'elle a fait à ma nièce. Ce que je voudrais savoir c'est ce que la grand-mère peut encourir ?

Merci.

Par corima

L'agression sexuelle
Elle est définie par l'article 222-22 du Code pénal

"Constitue une agression sexuelle, toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise".
L'agression sexuelle est punie d'une peine de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Avez vous été porter plainte immédiatement après avoir vu le médecin et avec le certificat médical attestant l'agression sexuelle qu'a subi votre nièce.

La grand mere a-t-elle été convoqué ?

Une grand mere, c'est HALLUCINANT !!!

Par MOUSS47

merci d'avoir répondu oui la grand mère a été convoqué et la petite la reconnu et a eu peur et elle a dit au policier que c'était elle

Par mimi493

Elle lui a fait quoi ? Une excision ?